



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E92658

VALABLE JUSQU'AU 20/04/2027

ÉDITÉ LE

18/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Saint laurent de mure

Siret : 537 442 352 00028

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 537442352

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 11212639804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 11212639804

Situation fiscale et sociale : A jour au 14/01/2026

Raison sociale : AVENIR ENERGIE

Sigle : MAISON D'AVENIR ENERGIE

6 AVENUE DES CATELINES
69720 SAINT-LAURENT-DE-MURE

Téléphone : 04 78 31 29 91

Fax :

Portable : 07 83 68 74 46

Site Internet : www.avenir-energetique.fr

E-mail : direction@avenirenergie.net

Responsabilité légale :

BULUT CEKIN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	09/12/2025
5912 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 250 kVA (Technicité confirmée)	08/04/2026
7121 PROB	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	07/10/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	26/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	06/04/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	26/06/2025
o Isolation des combles perdus	07/10/2025
o Panneaux solaires photovoltaïques	08/04/2026

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.